



## Ministère de la santé et des sports

### Direction générale de la santé

**Sous-direction : Promotion de la santé  
et prévention des maladies chroniques  
Bureau : Santé des populations**

Paris, le 17 juillet 2009

Personne chargée du dossier : Nicole MATET  
Téléphone : 01 40 56 41 63  
Mél : nicole.matet@sante.gouv.fr

Monsieur le Président,

La surveillance épidémiologique est un élément fondamental qui permet d'élaborer et d'évaluer les interventions visant à améliorer l'état de santé et réduire les inégalités sur le plan de la santé. En santé périnatale, le système de surveillance épidémiologique s'appuie, notamment, sur des enquêtes nationales périnatales (ENP) régulières qui permettent de disposer de données fiables sur les principaux indicateurs de santé de la mère et de l'enfant et sur les pratiques médicales.

L'évaluation des objectifs de la loi de santé publique de 2004 et du plan Périnatalité 2005-2007 justifie de réaliser une nouvelle enquête nationale périnatale. Comme pour les enquêtes précédentes (1995, 1998, 2003), la réalisation de l'ENP 2009 est confiée à l'INSERM (unité 953), en lien avec la DREES. Elle se déroulera dans l'ensemble des maternités de métropole et des DOM, du lundi 5 octobre à 00 h au dimanche 11 octobre à 24h. Elle pourra se prolonger jusqu'au 18 octobre dans certaines grandes maternités.

Les informations seront recueillies en maternité par des enquêteurs qui interrogent les femmes et extraient des informations du dossier obstétrical. Le questionnaire a été élaboré par un comité scientifique national, composé de représentants des différentes professions concernées, et de représentants des services de protection maternelle et infantile (PMI).

L'information et la participation des obstétriciens sont essentielles pour garantir le bon déroulement et la qualité du recueil des données dans les services d'obstétrique. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note de présentation de l'enquête qui vous permettra de relayer auprès d'eux l'information concernant les modalités pratiques du déroulement de celle-ci.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Mme le Dr. D. de PENANSTER  
Sous Directrice Promotion de la santé et  
prévention des maladies chroniques

Monsieur le Professeur Jacques LANSAC  
Président du Collège national des gynécologues et obstétriciens français  
184 rue du Faubourg St Antoine  
75012 PARIS

## **Présentation générale**

### **1. Principaux objectifs des enquêtes nationales périnatales**

Des enquêtes nationales périnatales sont réalisées à intervalle régulier sur la France entière. La dernière enquête a été réalisée en 2003.

Leurs objectifs sont de :

- connaître les principaux indicateurs de l'état de santé, des pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement et des facteurs de risque périnatal ; il est ainsi possible de suivre leur évolution à partir des enquêtes nationales antérieures et d'établir des comparaisons avec d'autres pays.
- apporter des informations pour guider les décisions en santé publique et évaluer les actions de santé dans le domaine périnatal.

### **2. Protocole de l'enquête en 2009**

- Population et date de l'enquête

L'enquête portera sur toutes les naissances du lundi 5 octobre à 00h jusqu'au dimanche 11 octobre à 24h, dans toutes les maternités de France. Pour faciliter l'organisation du travail dans les grandes maternités, l'enquête pourra se prolonger jusqu'au dimanche 18 octobre 2009 à 24h, en prenant toutes les naissances survenant un jour sur deux, pendant les deux semaines d'enquête.

- Mode de recueil

Pour chaque naissance, le recueil se réalisera en deux temps. Une partie des informations sera collectée à partir des dossiers médicaux, l'autre partie par entretien auprès des femmes avant leur sortie de la maternité.

Par ailleurs, des éléments d'information portant sur le service de gynécologie-obstétrique de l'établissement de santé seront également demandés.

- Organisation

Au niveau national, l'enquête est coordonnée par les services suivants :

- la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère chargé de la Santé, Sous-direction Observation de la Santé et de l'assurance maladie (Bureau Etat de santé de la population),

- l'Unité de Recherches Epidémiologiques sur la Santé Périnatale et la Santé des Femmes et des Enfants (U.953) de l'INSERM.

Au niveau départemental, la coordination de l'enquête est placée sous la responsabilité du médecin coordinateur de PMI ou d'une autre personne, suivant les disponibilités locales. Le coordinateur vérifie le bon suivi de l'enquête dans chaque maternité et assure le lien avec les personnes chargées de la coordination au niveau national.

### **3. Réalisation du recueil**

Le choix de l'enquêteur, ou des enquêteurs, sera défini après concertation entre le chef de service de la maternité et la personne chargée de la coordination au niveau départemental, en fonction de la charge de travail et des personnes disponibles, et en respectant le bon fonctionnement du service.

Les enquêteurs seront de préférence des sages-femmes. Les possibilités sont :

- des sages-femmes de PMI,
- des étudiantes sages-femmes,
- des sages-femmes à la retraite ou sans emploi,
- des sages-femmes des services.

Cette dernière solution pourra être retenue dans certaines maternités, par exemple dans celles de taille modérée où il est difficile de faire venir une personne extérieure pour un petit nombre d'heures, ou encore dans le cas où des sages-femmes employées à temps non complet pourraient assurer la collecte sur leur autre temps.

On estime que le temps de recueil par naissance est d'une heure (30 min de recueil comprenant l'entretien proprement dit et la collecte auprès du dossier médical et 30 min pour identifier les femmes, leur demander leur accord et fixer un rendez-vous pour l'entretien).

Chaque enquêteur sera embauché en tant que vacataire de l'INSERM. La rémunération comprend un forfait de 29,65 euros brut qui correspond au temps de formation et de familiarisation des enquêteurs avec le travail demandé et une rémunération de 19,75 euros brut par questionnaire rempli, soit une heure de travail.

Par ailleurs, dans chaque maternité, une personne référente (sage-femme cadre le plus souvent) sera l'interlocuteur pour les questions pratiques relatives à l'enquête.